

voici la première question qui lui a probablement été posée: "Comment se fait-il que le peuple canadien n'a pas pu tomber d'accord sur cette question?" J'espère qu'il n'est pas trop tard pour suivre le conseil de sir Thomas Shaughnessy, et que le Gouvernement suspendra l'étude de la question navale et soumettra celle-ci au peuple, afin que le Canada puisse, d'un commun accord, venir en aide à la mère patrie d'une façon ou de l'autre.

**M. PIUS MICHAUD (Victoria, N.-B.):** Je félicite le représentant de Bonaventure de son discours éloquent et convaincant, et je suis certain qu'après ce qu'il a dit le premier ministre reviendra sur ses pas et retirera le projet de résolution dont la Chambre est actuellement saisie. L'honorable député a si éloquemment parlé de la clôture et du bâillon que les partisans du ministère ont dû sortir de la Chambre et laisser presque seuls le premier ministre et le ministre des Finances. Avant que la clôture soit établie, je désire faire quelques commentaires sur cet important sujet. Je veux pouvoir dire à la minorité de la province du Nouveau-Brunswick, aux électeurs de ma circonscription, qu'à l'avenir ils ne pourront pas soumettre au Gouvernement de ce pays leurs intérêts, leurs droits et leurs besoins, sans être obligés d'attendre pendant la session entière, au risque d'entendre l'Orateur déclarer que cela est contraire au règlement ou de voir le ministre de la Marine et des Pêcheries ou le ministre des Travaux publics prendre la responsabilité de bâillonner les membres de l'opposition. Le 9 du mois courant, j'ai été surpris de voir le ministre de la Marine et des Pêcheries se lever et refuser de permettre au chef de l'opposition de répondre au premier ministre. Quelle belle tâche a remplie le ministre de la Marine dans cette circonstance-là! Je puis lui affirmer que la population canadienne n'oubliera pas de sitôt sa conduite et celle de son parti envers le chef de la gauche. Avant le dépôt de ce projet de loi, l'honorable ministre était censé être le dernier homme qui aurait refusé la parole à mon chef, mais je suis certain que très peu de ses collègues auraient agi comme il a agi dans cette circonstance.

Le ministre de la Marine a joué alors un rôle devant lequel le pire tory de ce pays aurait hésité. Un règlement de clôture est peut-être la mesure la plus importante que jamais un gouvernement canadien ait soumise au Parlement.

Nous avons vu tous les grands hommes du parti conservateur dans cette Chambre se lever les uns après les autres pour approuver la conduite du premier ministre et celle du ministre de la Marine et des Pêcheries, qui refusaient à notre chef le droit de parler, et les électeurs du pays condamne-

**M. MARCIL (Bonaventure).**

ront cette conduite à la première occasion qui leur sera offerte. Le Gouvernement ne voulait pas que l'opposition pût proposer un amendement à sa résolution, et à en juger par la conduite du premier ministre et de ses partisans, la minorité dans cette Chambre ne peut plus espérer être traitée suivant le fair-play britannique une fois que cette résolution sera adoptée. Je vous demanderai, monsieur l'Orateur, si vous connaissez un pays au monde où l'on ait employé des moyens aussi injustes pour faire adopter un règlement de clôture par un parlement? On nous a mis le bâillon dès le moment que la résolution a été proposée, et nous ne pouvons plus croire aux promesses d'un traitement équitable que nous fait le premier ministre. J'espère que la Chambre ne sera pas sous la direction du ministre des Travaux publics, avec l'honorable député de Brandon (M. Aikins) au fauteuil, le ministre de la Marine et des Pêcheries à son siège ayant à ses côtés l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) comme adviseur, lorsqu'il s'agira d'appliquer la clôture.

Quel est celui qui a préparé ce nouveau règlement? Je crois connaître l'honorable député ou les deux députés qui y ont mis la main. L'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen) qui s'étonne toujours de la longueur de nos discours sur la marine, en a prononcé un de deux heures sur un projet de règlement. Pour la dignité de cette Chambre et pour le bien du pays, les discours devraient être brefs et au point, dit cet honorable député. Mais quel exemple nous a-t-il donné?

Si les membres de la gauche ont parlé longtemps sur le bill de la marine, l'honorable député de Portage-la-Prairie a aussi parlé bien longtemps sur une mesure qui ne demande pas de longs discours. L'honorable député demande à l'opposition de pratiquer ce qu'il prêche, mais quant à lui peu importe la longueur de ses discours. Le Gouvernement se propose-t-il de se servir du règlement de clôture pour faire passer le bill augmentant le nombre des sénateurs avant le remaniement des collèges électoraux? Quel beau spectacle ce serait que de voir passer cette loi à l'aide de la clôture. La Chambre aura aussi à étudier avant longtemps la loi des banques, et je suppose que chaque membre devrait pouvoir exprimer ses vues sur ce bill, longuement si c'était nécessaire. On s'est demandé aussi si ce règlement n'empêcherait pas les membres de l'opposition de faire entendre devant cette Chambre les griefs de leurs électeurs. A ce sujet je veux lire l'article 4:

(4) Les jeudis ou vendredis, lorsque l'ordre du jour appelle la formation de la Chambre en comité des subsides, ou des voies et moyens, monsieur l'Orateur quittera la fauteuil sans poser de question, pourvu que, sauf le consentement de la Chambre, les prévisions budgétaires de chaque département puissent